

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Élisabeth Cloutier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5904b6767f86cf16ab54e80e>

Date d'obtention : 2023-03-24 18:52:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Écouter la version des faits de la personne qui fait la plainte, si celle-ci est un jeune de l'école et non un parent ou un policier. (S'assurer que l'instigateur est mineur pour pouvoir aller plus loin dans les démarches)
- Remplir avec cette personne un questionnaire et faire la même démarche avec les témoins qui auraient vu ou reçu du contenu pornographique en lien avec cette situation.
- Rencontrer l'instigateur : Si selon les informations qui ont été recueillies Acte Malveillant: Rencontrer le jeune lui expliquer la suite de la démarche sans lui demander sa version, confisquer son téléphone et contacter le service de police pour qu'une enquête criminelle se déclenche.
- Si Acte impulsif: Confisquer le téléphone, prendre la version du jeune, contacter les policiers pour que le jeune ait une rencontre de sensibilisation SEXTO pour le sensibiliser aux conséquences légales et aussi sur le long terme d'un acte de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il est important de recueillir toutes les informations nécessaires par rapport au contexte, contenus, moyens et l'âge de la personne qui a fait , possède ou propage le contenu qui a été utilisé lors de la situation. En ayant tout ses éléments il sera plus simple de voir s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le premier contact avec la victime de la situation SEXTO, qui doit être dans un climat de confiance. Il faut que la personne sente qu'il n'y a pas de jugement face à ses choix ou actes fait dans la situation. Il est important d'en connaître le plus possible pour pouvoir intervenir du mieux possible, donc l'aisance de la personne à divulgué ses informations est selon moi prioritaire au bon fonctionnement de la démarche.